

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

Etaient présents : MM. AYCAGUER, GARCIA, PASIAN, HERNANDEZ, MAINARDIS, LAFARGE, SACAREAU, MERCI, SOBIERAJEWICZ, MICLO, RICHARDSONS, HOMEHR, PRETOTTO, GUY, LANGER, CHAUDRON, BRETOS.

Absents ayant donné procuration : Mme BOYE à M. SACAREAU, M. BRUSTON à M. MAINARDIS, Mme MONDON à Mme HERNANDEZ, M. MONTES à M. GUY, Mme MARAIS à Mme SOBIERAJEWICZ.

Absente : Mme DE OLIVEIRA.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 21 Heures.

M. Florian GARCIA est élu secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2016, aucune remarque n'a été apportée, il est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : Indemnités de fonction des maires : accord à l'unanimité pour rajouter ce point à l'ordre du jour.

### **1 – Vote du Compte Administratif 2015:**

M. GARCIA présente le compte administratif 2015 communal.

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 en section de fonctionnement se présente comme suit:  $2\,498\,991.74 - 2\,270\,404.61 + 189\,092.58$  (résultat reporté) = + 417 679.71 €  
250 000 € sont affectés au compte R 1068 et 167 679.71 sont inscrits au compte 002 de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la section de fonctionnement du compte administratif 2015.

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 en section investissement se présente comme suit:  $727\,063.73 - 963\,265.64 + 149\,385.79$  = - 86 816.12 €.

Le report est inscrit au compte 001 de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la section d'investissement du compte administratif 2015.

### **2- Vote du Compte Administratif Assainissement 2015:**

M. GARCIA présente le compte administratif assainissement 2015.

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 en section de Fonctionnement s'élève à:  $(388\,983.89 + 27\,373.57) - 412\,776.28$  = + 3 581.41 € reporté au compte 002 (résultat fonctionnement reporté).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la section de fonctionnement du compte administratif assainissement 2015.

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 en Investissement s'élève à:

192 397.37 – (183 633.38 + 4 739.50) = + 4 024.49 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la section d'Investissement du compte administratif assainissement 2015.

M. le Maire réintègre l'Assemblée et reprend la séance du Conseil Municipal, après avoir remercié le Conseil Municipal pour sa confiance.

### **3 – Vote du Compte de Gestion 2015 :**

M. le Maire met au vote le compte de gestion du budget communal 2014, document établi par le Trésorier Principal de MURET.

Il correspond au Compte Administratif Communal 2015. Vote à l'unanimité.

M. le Maire met au vote le compte de gestion du budget communal assainissement 2015, document établi par le Trésorier Principal de MURET.

Il correspond au Compte Administratif Communal de l'Assainissement 2015.

Vote à l'unanimité.

M. le Maire modifie l'ordre du jour en présentant le point n° 5 de l'ordre du jour avant le point n° 4.

De plus, M. le Maire propose de supprimer les points n° 7 (ouverture d'une ligne de trésorerie) et n° 9 (cession de la parcelle communale F 790), n'ayant pas les éléments nécessaires pour traiter ces sujets.

### **4- Vote des taux des taxes locales 2016 :**

Afin de réaliser les divers investissements prévus sur le budget primitif 2016 et faire face à la diminution des dotations de l'Etat, M. le Maire propose d'augmenter le taux de la taxe d'habitation de 0.4, passant de 14 % à 14.40 %, tout en maintenant les taxes foncières aux mêmes taux (foncier bâti : 18.50 % et foncier non bâti : 76.77 %). Le produit fiscal augmenterait de 49 007 € pour la Commune.

M. le Maire présente deux simulations de l'augmentation de la TH selon deux maisons sur les bases suivantes :

Pour une maison dont la base en 2015 est de 7 312 et s'élève selon l'augmentation de 1% de l'Etat, à 7 385 en 2016, si le taux de la TH est augmenté de 0.40, le montant de la TH serait augmenté de 49 €.

Pour une maison dont la base en 2015 est de 3000 et s'élève selon l'augmentation de 1% de l'Etat, à 3 030 en 2016, si le taux de la TH est augmenté de 0.40, le montant de la TH serait augmenté de 20 €.

Mme LANGER demande à M. le Maire la raison de l'augmentation de 0.40.

M. le Maire répond que face à la somme des investissements et de la baisse des dotations, il serait raisonnable que la Commune dispose d'une recette supplémentaire de l'ordre de 50 000 €.

M. le Maire précise que le versement de l'allocation compensatrice pour 2016 s'élève à 33 778 €, alors que le montant pour 2015 s'élevait à 37 837 €.

De plus, il informe le conseil, d'une note informant les communes d'une modification prochaine des bases d'imposition des maisons calculées par la DGFIP, liée aux exonérations pratiquées par le Gouvernement.

M. GARCIA rajoute qu'il n'est pas favorable à l'augmentation du taux de la taxe d'habitation, compte tenu d'une augmentation déjà pratiquée deux ans auparavant et du résultat plutôt satisfaisant du compte administratif 2015.

M. le Maire complète en précisant que les produits dégagés sur le compte administratif 2015 seront affectés à l'implantation des deux classes mobiles au groupe scolaire et aux travaux d'entretien des bâtiments communaux.

Par 15 voix pour, 3 voix contre (MM. PRETOTTO, GARCIA, LAFARGE) et 4 abstentions (MM. CHAUDRON, LANGER, GUY, MONTES), le taux de la taxe d'habitation pour 2016 est augmenté de 0.40 s'élevant à 14.40 %.

#### **4 – Vote du budget primitif communal 2016:**

M. le Maire donne la parole à Mme BRETOS et M. CARON, pour présenter le budget primitif communal 2016, travaillé lors des diverses réunions de la commission.

Il précise que le budget est voté par chapitre.

La vue d'ensemble en section de Fonctionnement se présente comme suit :

Chapitres	Libellé	B.P.2016
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 384 068,00</b>
011	Charges à caractère général	661 570,00
012	Charges de personnel	945 724,00
014	Atténuations de produits	71 472,00
65	Autres charges de gestion courante	292 311,00
66	Charges financières	101 329,65
67	Charges exceptionnelles	2 000,00
023	Virement à la section d'investissement	285 984,35
042	Opérations d'ordre entre section	23 677,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 384 068,00</b>
70	Produits des services	205 100,00
73	Impôts et taxes	1 078 671,00
74	Dotations et participations	776 153,00
75	Autres produits de gestion courante	33 500,00
013	Atténuation de charges	53 000,00
76	Produits financiers	7 064,29
77	Produits exceptionnels	2 000,00
042	Travaux en régie	60 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	167 679,58

La section de Fonctionnement se présente comme suit en dépenses :

Articles	Libellé	B.P.2016
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>661 570,00</b>
60611	Eau & Assainissement	13 000,00
60612	Energie-électricité	119 000,00
60622	Carburants	12 000,00
60623	Alimentation	50,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	8 000,00
60632	Fournitures d'équipement	5 000,00
60636	Vêtements de travail	2 000,00
6064	Fournitures administratives	6 000,00
6065	Livres, disques, cassettes	3 000,00
6067	Fournitures scolaires	21 520,00
611	Contrats prestations services	250 000,00
6132	Locations immobilières	8 400,00
6135	Locations mobilières	13 000,00
61521	Entretien de terrains	2 000,00

615221	Entretien de bâtiments	35 000,00
615231	Entretien de voies et réseaux	7 000,00
615232	Entretien et réparations réseaux	6 000,00
61524	Bois et Forêts	6 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 500,00
6156	Maintenance	30 000,00
6168	Primes d'assurances	20 000,00
6182	Documentation générale et Techn	1 000,00
6184	Versements à des organ.de format.	3 000,00
6225	Indemn. comptable, régisseur	200,00
6226	Honoraires	30 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00
6237	Publications	6 000,00
6251	Voyages et déplacements	500,00
6261	Frais d'affranchissement	6 500,00
6262	Frais de télécommunication	13 000,00
627	Services bancaires	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 500,00
63512	Taxes foncières	3 000,00
63513	Autres impôts locaux	400,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>945 724,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	139 124,00
6332	Cotisations au FNAL	2 600,00
6336	Cotisations CNG, CG de la FPT	8 500,00
6338	Autres impôts & taxes	1 600,00
6411	Personnel titulaire	/
64111	Rémunération Principale	375 000,00
64112	NBI, SFT, et Indté de résidence	11 500,00
64118	Autres indemnités	32 000,00
64131	Rémunérations	23 000,00
6413	Personnel non titulaire	/
64162	Emplois Avenir	18 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	90 000,00
6451	Cotisations à l'Urssaf	80 000,00
6453	Cotisations caisses de retraite	115 000,00
6454	Cotisations Assedic	10 000,00
6455	Cotisations Assurances Personnel	28 000,00
6458	Cotisations autres organismes	3 000,00
6474	Verst aux autres œuvres sociales	5 000,00
6475	Médecine du travail	3 000,00
6478	Autres charges sociales	400,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>71 472,00</b>
73921	Reverst. Attribution de compensation	23 972,00
7489	Reverst, restitutions sur autres attrib.et participations	47 500,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>292 311,00</b>
6531	Indemnités élus	65 000,00
6533	Cotisations retraite élus	3 000,00
6534	Cot.sécurité sociale-part patronale	6 000,00

6541	Créances admises en non valeur	1 000,00
6553	Service Incendie	36 711,00
65541	Contribution organismes.regroup.	40 000,00
6558	Autres dépenses obligatoires	2 466,00
657362	Subvt CCAS	5 000,00
6574	Subvt fonct.organ. droit privé	133 134,00
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>101 329,65</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	105 100,44
66112	Intérêts-Rattachement des ICNE	52 598,71
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 57 369,50
6615	Int.des cptes courants et dépôts crédit.	1 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2 000,00</b>
6713	Secours et dots	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antér.)	2 000,00
<b>023</b>	<b>Vir.à la section d'investissement</b>	<b>285 984,35</b>
023	Vir. À la section d'investissement	285 984,35
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre section</b>	<b>23 677,00</b>
675	Valeurs cptables des immos cédées	/
676	Diff.sur réalisations (positives) transf.	/
6811	Dotations aux amortissements	23 677,00
	<b>TOTAL DEPENSES FONCT.</b>	<b>2 384 068,00</b>

La section de Fonctionnement se présente comme suit en recettes :

Articles	Libellé	B.P.2016
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>205 100,00</b>
70311	Concessions dans les cimetières	2 000,00
7067	Red.serv.périscolaires et ens.	190 000,00
7083	Locations diverses	1 100,00
70848	Autres organismes	12 000,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 078 671,00</b>
73111	Contributions directes	1 008 623,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 000,00
7325	Fds de péréq.Rec.Fisc.Communautaire	41 000,00
7331	Taxe d'enlèvement ordures ménagères	0,00
7336	Droits de place	1 000,00
7343	Taxe sur les pylônes élect.	27 048,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>776 153,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	346 689,00
74121	Dotation solidarité rurale 1 <sup>ère</sup> fraction	116 925,00
74127	Dotation nationale de péréquation	99 761,00
74718	Autres	65 000,00
7473	Départements	1 000,00
7482	Compensation perte taxe addit.mutat.	80 000,00
748314	Etat/compens.tax prof.	202,00
74834	Etat/compens.tax fonc.	9 134,00
74835	Comp.exonération taxe d'habitation	24 442,00
7488	Autres attribut.et participat.	33 000,00

<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>33 500,00</b>
752	Revenus des immeubles	7 000,00
758	Produits divers de gestion courante	26 500,00
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>53 000,00</b>
6419	Remb.rémunération de personnel	50 000,00
6459	Remb.sur charges de Sécu.	3 000,00
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>7 964,29</b>
76232	Rembt d'intérêts d'emprunt	7 960,85
768	Autres produits financiers	3,44
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>2 000,00</b>
7718	Autres produits exceptionnels	2 000,00
775	Produits des cessions d'immos.	0,00
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre section</b>	<b>60 000,00</b>
722	Travaux en régie	60 000,00
<b>002</b>	<b>Excédent antérieur reporté fonct.</b>	<b>167 679,71</b>
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 384 068,00</b>

M. GARCIA fait état des montants affectés aux diverses associations, travail effectué par la commission des associations, comme suit :

<b>Associations</b>	<b>B.P.2016</b>
Ainsi-Danse	200,00
Anciens Combattants	200,00
Chasse	200,00
Projets de classes Ecole Elémentaire	5 300,00
Projets Ecole Maternelle	2 500,00
Club de Rugby	300,00
Comité des Fêtes	8 000,00
Euro-Lherm Jumelage	500,00
Club de Football	7 000,00
Groupe Vocal Lhermois	500,00
Guidon Lhermois	250,00
Judo Club Lhermois	2 000,00
Lherminots	600,00
MJC-Horizon Culturel	18 400,00
MJC-ALAE	43 934,00
MJC- Centre de Loisirs	39 300,00
Club de Pétanque	1 000,00
Association Savès Patrimoine	100,00
Bérets Noirs	100,00
Manivelles Occitanes	150,00
Club de Tennis	2 000,00
Troisième Age	250,00
Waralherm	100,00
Association Sportive du Collège	150,00

La Foulée Lhermoise	100,00
<b>Total</b>	<b>133 134,00</b>

Tous les montants affectés aux associations sont votés par association. Les conseillers municipaux membres d'une association ne participent pas aux votes.  
Tous les montants sont validés par le conseil.

M. le Maire propose la section d'Investissement – Vue d'ensemble :

Chapitres	Libellé	B.P.2016
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>822 786,00</b>
16	Remboursement d'emprunts	215 100,00
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00
21	Immobilisations corporelles	34 319,88
23	Immobilisations en cours	385 550,00
040	Opérations d'ordres entre section	61 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	86 816,12
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>822 786,00</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves	327 000,00
13	Subventions d'équipements	174 088,65
27	Autres immobilisations financières	11 036,00
021	Virements section de fonctionnement	285 984,35
040	Opérations d'ordre entre sections	24 677,00

La section d'Investissement – Dépenses :

Articles	Libellé	B.P.2016
<b>16</b>	<b>Remboursement d'emprunts</b>	<b>215 100,00</b>
1641	Rembt capital des emprunts	215 100,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>40 000,00</b>
2031	Frais d'études	40 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>34 319,88</b>
21571	Matériel de voirie	4 799,88
2182	Matériel de transport	1 500,00
2183	Matériel de bureau et inform.	6 000,00
2184	Mobilier	22 020,00
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>385 550,00</b>
2313	Constructions	324 550,00
2315	Installations techniques	61 000,00
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre section</b>	<b>61 000,00</b>
2313	Travaux en régie	60 000,00
458101	Travaux cours de ferme	1 000,00
<b>001</b>	<b>Déficit reporté</b>	<b>86 816,12</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>822 786,00</b>

La section d'Investissement – Recettes :

Articles	Libellé	B.P.2016
<b>10</b>	<b>Dotations et fonds propres</b>	<b>327 000,00</b>
10222	FCTVA	27 000,00
10223	Taxe d'Urbanisme	50 000,00
1068	Excédent de fonctionnement	250 000,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'équipements</b>	<b>174 088,65</b>
1321	Etat et établs nationaux	11 625,00
1323	Subvention Conseil Départemental	4 938,65
1328	Autres	20 000,00
1341	D.E.T.R.	70 000,00
1348	Autres	67 525,00
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations finan.</b>	<b>11 036,00</b>
276351	GFP de rattachement	11 036,00
<b>021</b>	<b>Virement section de fonctionnement</b>	<b>285 984,35</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre section</b>	<b>24 677,00</b>
280441	Amortissements Subvt d'équipements	21 666,00
28183	Amort. Mat.bureau et inform.	1 011,00
28184	Amort. Mobilier	602,00
28188	Amort. Autres immo. Corpo.	398,00
458201	Travaux cours de ferme	1 000,00
	<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>822 786,00</b>

Par 20 voix pour et 1 abstention (M. CHAUDRON), le Conseil accepte les recettes et dépenses en investissement.

Les Investissements prévus en 2016 :

Objet	Art. dépenses	Montant en €	Art. Recettes	Montant en €
Remboursement capital des Emprunts	1641	215 100,00		
Etude schéma directeur du pluvial & Assainissement	2031	40 000,00	1328	20 000,00
Tondeuse frontale	21571	4 799,88		
Véhicule d'occasion (SIECT)	2182	1 500,00		
Matériel de bureau et informatique	2183	6 000,00		
Mobilier équipement classe mobile école élémentaire	2184	5 697,00		
Mobilier équipement classe mobile école maternelle	2184	5 248,00		
Mobilier école maternelle	2184	6 275,00		
Matériel pédagogique	2184	1 500,00		
Armoire frigorifique cantine	2184	3 300,00		
Insertion marché, honoraires, achat, terrassement et branchement de 2 classes mobiles	2313	223 000,00		
Travaux ateliers municipaux	2313	30 000,00		

Travaux église	2313	13 600,00		
Travaux maternelle (verrière)	2313	13 000,00		
Travaux centre de loisirs	2313	7 650,00		
Travaux salle informatique	2313	2 300,00		
Travaux électricité divers bâtiments suite visite annuelle Sté VERITAS	2313	10 000,00		
ADAP	2313	25 000,00		
Travaux en régie	2313	60 000,00		
Fture et pose de plôts rétro-réfléchissants et aménagement du giratoire	2315	5 000,00		
Renforcement AEP (Chemin de Sébastian)	2315	56 000,00		
Résultat reporté	001	86 816,12		
Virement de la section de fonctionnement			023	285 984,35
Affectation résultat de fonctionnement 2015			1068	250 000,00
FCTVA			10222	27 000,00
Taxe d'urbanisme			10223	50 000,00
Réserve parlementaire pour les 2 classes			1321	11 625,00
Aide Conseil Départemental pour les 2 classes			1323	4 938,65
Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les 2 classes			1341	70 000,00
PUP « Lotissement Sébastian »			1348	67 525,00
Encours de l'emprunt lié aux équipements sportifs (rbt prêt pa C.C.du Savès)			276351	11 036,00
Amortissements			280441	23 677,00
Travaux cours de ferme	458101	1 000,00	458201	1 000,00
<b>Totaux</b>		<b>822 786,00</b>		<b>822 786,00</b>

M. CHAUDRON demande si le montant inscrit de 67 525 € en recettes, dans le cadre du PUP pour le lotissement « Chemin de Sébastian » est suffisant pour faire procéder aux travaux du réseau d'eau, d'assainissement, de réfection de la route.

M. le Maire répond que le montant de ces travaux a été inscrit dans le PUP pour 56 000 € TTC. Ce montant couvre largement les travaux réalisés par la Commune, sachant que les travaux de la voie sont pris en charge par la Communauté de Communes du Savès.

Par 20 voix pour et 1 abstention (M. CHAUDRON), le Conseil accepte les recettes et dépenses en investissement.

#### **5 – Vote du budget assainissement 2016 :**

M. le Maire informe le Conseil par un tableau comparatif, des taxes de raccordement pratiquées dans les communes avoisinantes et propose de maintenir cette taxe telle qu'elle a été votée par le Conseil Municipal, le 21 janvier 2016 soit 3 800 €.

M. le Maire présente le budget de l'assainissement 2016 :

La section de Fonctionnement – Vue d'ensemble. :

Articles	Libellé	B.P.2016
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>379 130,00</b>
011	Charges à caractère général	130 240 ,51
66	Charges financières	58 344,49
67	Charges exceptionnelles	3 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	187 545,00
Articles	Libellé	B.P.2016
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>379 130,00</b>
70	Vente produits	212 683,78
74	Subventions d'exploitation	33 000,00
75	Autres pds de gestion courante	40 000,00
042	Opération d'ordre entre section	89 864,81
002	Résultat fonctionnement reporté	3 581,41

La section de Fonctionnement – Dépenses.

Articles	Libellé	B.P.2016	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>130 240,51</b>	
6061	Electricité	32 000,00	Electricité station
611	Prestations de services	60 000,00	Prestations SMEA
6152	Entretien station et réseaux	30 000,00	Entretien réseaux, stations, Assainissements Autonomes
6161	Primes d'assurances (multirisques)	1 740,51	Assurances stations
6222	Rémun.Syndicat pr facturation	6 500,00	Quittancement
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>58 344,49</b>	
66111	Intérêts des emprunts	61 200,00	Intérêts des emprunts
66112	ICNE	33 503,00	ICNE 2016
661122	ICNE exercice N-1	-36 358,51	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>3 000,00</b>	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre section</b>	<b>187 545,00</b>	
6811	Dotations aux amortissements	187 545,00	Amortissements stations, réseaux, matériels
	<b>TOTAL</b>	<b>379 130,00</b>	

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des dépenses de fonctionnement.

La section de Fonctionnement – Recettes :

Articles	Libellé	B.P.2016	
<b>70</b>	<b>Ventes pds</b>	<b>212 683,78</b>	
704	Branchements	32 800,00	Taxe raccordement assainissement
70611	Consommation eaux usées	117 883,78	Consommation eau usée

7064	Redevances fixes	62 000,00	Redevances fixes
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>33 000,00</b>	
748	Subventions en annuités	33 000,00	Subventions sur capital des emprunts
<b>75</b>	<b>Autres produits gestion courante</b>	<b>40 000,00</b>	
758	Rbt contre valeur asst+ctrôle asst aut.	40 000,00	Aide gestion des boues + photovoltaïque
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre section</b>	<b>89 864,81</b>	
777	Quote-part des subvt d'invest. versées	89 864,81	Amortissement des subventions
<b>002</b>	<b>Résultat fonctionnement reporté</b>	<b>3 581,41</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>379 130,00</b>	

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des recettes de fonctionnement.

La section d'Investissement – Vue d'ensemble.

Chapitres	Libellé	B.P.2016
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>191 569,49</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	96 502,00
23	Immobilisations en cours	5 202,68
040	Opérations d'ordre entre sections	89 864,81
Chapitres	Libellé	B.P.2016
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>191 569,49</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	187 545,00
001	Résultat reporté	4 024,49

La section d'Investissement – Dépenses.

Articles	Libellé	B.P.2016	
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>96 502,00</b>	
1641	Emprunts en euro	95 039,00	Rembt capital des emprunts
1681	Autres emprunts	1 463,00	Rbt avance remboursable (Agence de l'Eau)
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>5 202,68</b>	
2315	Travaux asst	5 202,68	
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre section</b>	<b>89 864,81</b>	
139111	Agence de l'Eau	53 787,67	Amortissements des subventions
139118	Autres	1 209,41	/
13912	Région	263,00	/
13913	Départements	34 604,73	/
	<b>TOTAL</b>	<b>191 569,49</b>	

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des dépenses d'investissement.

#### **6 – Dédommagement par l'Assurance AVIVA du sinistre de la boîte de branchement à l'assainissement sise 306 Route de l'Aérodrome:**

Le 28/11/2015 un administré a endommagé, suite à un sinistre survenu sur la Route de l'Aérodrome, à hauteur du n° 306, un collecteur d'assainissement. Suite au constat réalisé, la compagnie d'assurances AVIVA a reçu le règlement de 960 € de la compagnie d'assurances adverse.

A l'unanimité, le Conseil accepte l'encaissement du chèque de 960 €.

#### **7 – Réorganisation des délégations municipales :**

M. le Maire informe le Conseil d'un remaniement des commissions municipales, nécessaire à l'amélioration du travail de l'équipe municipale.

Mme LANGER interroge M. le Maire sur les raisons de cette réorganisation.

M. le Maire répond que ce travail a été effectué à la suite de tensions au sein de l'équipe municipale majoritaire. Il a été décidé, de réorganiser les affectations de chacun, afin de rétablir un certain équilibre permettant de rendre le travail plus efficace.

Mme LANGER regrette de ne pas avoir été associée à cette réorganisation. M. le Maire répond qu'elle est maintenue dans les commissions précédemment constituées où elle siégeait. M. le Maire lui rappelle que siégeant dans l'opposition, elle n'était pas concernée par cette réorganisation.

##### **7-1- Désignation d'un conseiller municipal délégué :**

Dans le cadre d'une réorganisation des délégations, M. le Maire propose la candidature par procuration, de M. BRUSTON Joël pour constituer une commission spécifique pour, notamment, le projet communal.

Par 21 voix pour et 1 abstention (Mme LANGER), le Conseil Municipal accepte la désignation de M. BRUSTON Joël en qualité de conseiller municipal délégué.

##### **7-2- Les commissions municipales :**

M. le Maire fait part des commissions suivantes modifiées et appelle les conseillers municipaux qui souhaitent y être associés:

- Budget – Personnel – Ventes et Acquisitions foncières – Achats – Marchés Publics : MM. AYCAGUER – GARCIA – HERNANDEZ – PASIAN – BOYE – PRETOTTO – CHAUDRON – HOMEHR – DE OLIVEIRA – SOBIERAJEWICZ – MAINARDIS – BRETOS – BRUSTON.

- Affaires périscolaires – Enfance et Jeunesse – Conseil Municipal des Jeunes – Petite Enfance : MM. HERNANDEZ – DE OLIVEIRA – SOBIERAJEWICZ – MERCI – SACAREAU.

- Affaires scolaires – Encadrement du personnel scolaire et technique – Commerçants – Artisans : MM. GARCIA – PASIAN – MICLO – MAINARDIS – LANGER – SOBIERAJEWICZ – MARAIS.

- Voirie – Eclairage public – Nouvelles technologies – réseaux : MM. PASIAN – MONTES – SACAREAU – MAINARDIS.

- Culture – Bibliothèque/ médiathèque : MM. PASIAN – HOMEHR – DE OLIVEIRA – SACAREAU – BRUSTON – GARCIA – LANGER.

- Communication – Sécurité Routière : MM. HOMEHR – PASIAN – DE OLIVEIRA – SACAREAU – BRUSTON – GARCIA – LANGER.

- Environnement – Cadre de Vie – Jardins fleuris – Aérodrome : MM. BOYE – MONDON – MARAIS – PASIAN – RICHERDSONS – SOBIERAJEWICZ.

- Travaux – réhabilitation des bâtiments : MM. MAINARDIS – BRUSTON – MICLO – SACAREAU – BOYE – CHAUDRON.

- Lotissement communal – Sécurité des Personnes et des Biens – Etablissements Recevant du Public : MM. BRUSTON – MICLO – MAINARDIS – SOBIERAJEWICZ – CHAUDRON.

M. le Maire informe le Conseil de l'abandon de la désignation de M. GUY en qualité de représentant titulaire de la commission d'environnement de l'Aérodrome Muret-Lherm ; Mme BOYE étant désignée suppléante.

Après appel à candidatures, Mme BOYE propose par procuration, sa candidature de déléguée titulaire, M. GARCIA propose sa candidature en qualité de suppléant.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour désigner Mme BOYE en qualité de titulaire et M. GARCIA en qualité de suppléant de la commission d'environnement de l'Aérodrome Muret-Lherm.

Accord à l'unanimité de ces modifications.

#### 8 – Modification des horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie:

M. le Maire informe l'assemblée de la demande formulée par le service administratif de procéder à la fermeture du secrétariat au public, le samedi matin de 10 H à 12 H.

Cette demande fait suite à la réalisation d'un recensement sur plusieurs mois, des besoins exprimés par les administrés, le samedi matin.

Il est constaté que, pour une très large majorité, les demandes effectuées le samedi matin, peuvent être traitées en semaine. De plus, les nombreuses démarches transmises par voie dématérialisée ont engendré une remise en question de la permanence du samedi matin.

La concertation de l'exécutif a conduit à proposer aux agents de maintenir le secrétariat ouvert jusqu'à 19 H, un jour par semaine.

Les agents sont favorables à cette réorganisation, proposant l'ouverture du secrétariat le mercredi, jusqu'à 19 H.

Mme HERNANDEZ demande si la mairie resterait fermée toute la journée du lundi. M. le Maire répond par l'affirmative. La fermeture du lundi permet aux administratifs de travailler en continuité sur les dossiers, sans être dérangés par le public ou le téléphone.

M. le Maire rappelle qu'en cas d'urgence, l'exécutif a mis en place des astreintes téléphoniques.

M. CHAUDRON fait remarquer que le remplacement de deux heures du samedi, par une heure le mercredi, présente une incohérence.

M. le Maire répond que les heures du samedi étaient en sus de la durée hebdomadaire du travail des agents du service administratif.

M. MAINARDIS donne lecture des horaires d'ouverture des mairies des villages avoisinants. La large majorité des communes sont fermées le samedi matin.

Mme MERCI s'interroge concernant la possibilité de maintenir les réunions du Conseil Municipal des Jeunes, le samedi, si la mairie est fermée.

M. le Maire lui répond qu'en tant qu'élue, elle ne se trouverait pas dans la difficulté d'accéder dans la salle du conseil municipal où elle organise, ponctuellement des réunions du CMJ.

Mme HERNANDEZ regrette qu'une consultation à la population n'ait pas eu lieu et souhaiterait qu'un bilan soit fait dans quelques mois, car sa crainte est de voir s'accroître des appels, le week-end, ne témoignant d'aucune urgence.

Après discussions, M. le Maire propose de fermer le secrétariat le samedi matin, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2016, de maintenir le lundi en tant que jour de fermeture, standard compris et de maintenir le secrétariat ouvert le mercredi jusqu'à 19 H.

Par 1 voix contre (Mme MONDON), 2 abstentions (Mmes HERNANDEZ et MERCI) et 19 voix pour, le secrétariat de mairie sera fermé le samedi matin et restera ouvert jusqu'à 19 H le mercredi, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

### **9 – Régime indemnitaire spécifique au personnel employé sous contrats aidés :**

M. le Maire rappelle que les agents sous contrats aidés sont régis par les règles de droit privé et sont exclus de l'application du régime indemnitaire de la Commune qui s'élève par agent à 6 % du traitement brut.

Les agents de droit privé de la Commune bénéficient du versement semestriel de la prime s'élevant à 6 % du traitement brut.

Les objectifs du versement de cette prime sont les suivants :

- Valoriser le travail des agents
- Favoriser la motivation des agents
- Répondre aux dysfonctionnements internes (absentéisme, ...)

Le coût annuel (versements + charges patronales) pour 2015 s'élève à 5 890.50 € pour 8 agents en contrats aidés (6 en cantine – 1 au secrétariat et 1 à la médiathèque).

La proposition faite par les élus de la commission « budget » est de maintenir cette prime pour les personnes actuellement sous contrat aidé jusqu'au terme de leur contrat, et de ne pas la mettre en place pour les nouveaux contrats.

M. MICLO, après s'être renseigné sur la durée d'un contrat, dénonce une inégalité entre les nouveaux contrats et ceux qui sont en cours.

M. GARCIA prend la parole, précisant qu'un contrat aidé signifie bien que l'employeur est aidé financièrement par l'Etat. « Les bénéficiaires des contrats aidés sont des personnes en difficulté sociale, dans des situations précaires. Leur salaire est très bas et ils exécutent des tâches sur certains postes, au même titre que des agents titulaires ».

M. GARCIA estime que « la somme représentée pour financer cette prime est largement couverte par l'augmentation des impôts et que ce n'est pas faire du social que de la supprimer. »

Mme HERNANDEZ répond « qu'effectivement les contrats aidés sont en partie financés par l'Etat, mais que les employeurs doivent aider les personnes sous contrats aidés à retrouver un emploi pérenne. Le contrat aidé est un tremplin. Des formations sont obligatoires et s'ils souhaitent en faire au-delà, l'employeur les accompagne. Or, si les droits sont identiques aux titulaires, ce n'est pas leur rendre service, car la personne sous contrat aidé pense qu'elle va pouvoir rester à la mairie. »

Mme HERNANDEZ poursuit en argumentant le fait que « la commune est dans une phase de restriction budgétaire, et ne connaît pas de structures qui versent des primes aux contrats aidés.

Les contrats aidés qui travaillent à la Mairie de Lherm sont, pour la plupart des gens de la Commune qui n'ont pas de contrainte de déplacement, alors que d'autres peuvent effectuer des contrats aidés à l'autre bout de Toulouse ». Mme HERNANDEZ reconnaît que le contrat est en lui-même précaire. « C'est un contrat qui a été mis en place pour un objectif très précis, de réinsertion professionnelle. Peut-être faudrait-il faire davantage au niveau des outils qu'on leur donne pour une réinsertion professionnelle, ce serait quelque chose sur laquelle il faudrait se pencher ».

Mme HERNANDEZ dit « ne pas comprendre pourquoi une commune, qui a des soucis financiers comme la nôtre, donne une prime à des agents, alors que nulle part ailleurs, on ne la donne ».

Par 1 voix contre la suppression (M. GARCIA), 6 abstentions (MM. PRETOTTO, GUY, MONTES, SOBIERAJEWICZ, MARAIS et MICLO) et 15 voix pour la suppression, le versement d'une prime aux nouveaux contrats aidés est supprimé et maintenu aux contrats aidés en cours.

### **10 – Accessibilité : Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée :**

Mme SOBIERAJEWICZ rappelle que la loi de 2005 exigeait la mise en conformité pour l'accessibilité des bâtiments sur une période de dix ans, et qu'en 2015 la Commune a mis en place l'agenda d'accessibilité programmée.

Mme SOBIERAJEWICZ rappelle que la commune de Lherm a adhéré selon une commande groupée organisée par la Communauté de Communes du Savès, à la réalisation de diagnostics par le Cabinet BETEM.

Dix-sept bâtiments ont été diagnostiqués comme suit:

COMMUNAUTE DE LHERM						
PRIORITE	DATE PREVISIONNELLE DE DEBUT DE LA 1ERE ACTION	DATE PREVISIONNELLE DE FIN DE LA DERNIERE ACTION	SITES	DEPARTEMENT D'IMPLANTATION	MONTANT DES TRAVAUX HT	MONTANT TOTAL ANNUEL € HT
ANNEE 1	JANVIER 2016	DECEMBRE 2016	MAIRIE	HAUTE-GARONNE (31)	20 056,00	28 461,00
			MEDIATHEQUE		410,00	
			MJC		200,00	
			LOCAL 3ème AGE		6 945,00	
			AIRE DE JEUX		850,00	
			CIMETIERE NEUF		0,00	
ANNEE 2	JANVIER 2017	DECEMBRE 2017	GROUPE SCOLAIRE	HAUTE-GARONNE (31)	15 074,20	26 762,20
			SALLE DES FETES		4 773,00	
			GYMNASE		6 915,00	
ANNEE 3	JANVIER 2018	DECEMBRE 2018	MAISON DES ASSOCIATIONS	HAUTE-GARONNE (31)	4 806,00	25 808,50
			CENTRE DE LOISIRS		7 660,00	
			SALLE POLYVALENTE		13 342,50	
PERIODE 2 (ANNEES 4,5 et 6)	JANVIER 2019	DECEMBRE 2019	CLUB DE TENNIS	HAUTE-GARONNE (31)	10 112,00	120 330,50
	JANVIER 2020	DECEMBRE 2020	EGLISE		6 918,50	
			CITY STADE		17 600,00	
			SKATE PARK		3 600,00	
			JANVIER 2021		DECEMBRE 2021	
TOTAL					201 362,20	

Cet agenda a été étudié par la commission des travaux afin d'adresser le dossier à la Préfecture qui doit être validé dans un délai de quatre mois.

Des dérogations sont demandées, mais la Préfecture ne les examinera que, lorsque la commune déposera la demande de travaux accompagnée d'un dossier argumentant la demande de dérogation.

M. PRETOTTO s'interroge sur le fait de ne pas avoir divisé le budget en trois parts égales.

Mme SOBIERAJEWICZ répond que les diagnostics sont réalisés par bâtiment et une hiérarchie des priorités a dû être établie par la commission des travaux, sur une période de six années. La commission a hiérarchisé l'agenda d'une part par la fréquentation plus ou moins importante du bâtiment et par type de travaux à réaliser.

Mme BRETOS s'interroge de connaître la raison de n'avoir inscrit que 25 000 € pour 2016.

Mme SOBIERAJEWICZ répond que le budget des travaux à réaliser, a été évalué et discuté lors des réunions de la commission à laquelle assistait le responsable des services techniques, qui a pu estimer pouvoir réaliser des travaux en régie, ce qui diminue d'autant les coûts des travaux.

M. PASIAN demande ce qu'il y a à reprendre au niveau du skate park. Mme SOBIERAJEWICZ répond que tout le cheminement est à reprendre.

M. PASIAN s'inquiète sur les délais pour obtenir des devis, en terme d'accessibilité, afin de constituer le dossier de demande de Fonds de Soutien à l'Investissement Local.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'Agenda d'Accessibilité Programmée proposé.

### **11 – Convention de délégation de mission pour la réalisation du diagnostic énergétique sur le Groupe Scolaire dans le cadre d'un marché groupé auprès du Pays du Sud Toulousain :**

M. MAINARDIS rappelle que la Commune a souhaité faire réaliser un audit énergétique sur le Groupe Scolaire, dans le cadre d'une opération groupée qui sera menée par le Pays du Sud Toulousain.

Ce dernier propose de mutualiser les demandes dans le cadre d'un marché unique et de devenir le mandataire de l'opération en charge de la passation et de la bonne exécution du marché.

Le financement sollicité pour cette prestation correspond à 70% du montant TTC. La participation financière à la charge de la Commune correspond donc à 30%, soit 233 €.

Une convention doit être signée entre la Commune et le Pays du Sud Toulousain.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de conclure une convention avec le Pays du Sud Toulousain, permettant la réalisation d'un diagnostic énergétique du groupe scolaire pour un montant de 233 €.

### **12 – Indemnités de fonction des maires :**

M. le Maire informe le Conseil que, conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi NoTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les maires bénéficient à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 de l'indemnité de fonction de maire au taux maximum, automatiquement.

M. le Maire rappelle que son indemnité, comme celles des adjoints est versée à hauteur de 70% du montant plafond.

Or, M. le Maire demande au Conseil de maintenir le versement de son indemnité de fonction de maire au taux de 70 % du montant maximum et de refuser que le taux maximum soit d'office appliqué.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le souhait de M. le Maire de maintenir le montant de son indemnité de fonction de maire au taux de 70 % du montant plafond.

### **13 – Questions diverses :**

13 – 1 : M. CHAUDRON souhaite interroger M. CARON sur le retour des heures passées sur des travaux de voirie que M. DEGEILH doit transmettre au service comptable pour un remboursement par la Communauté de Communes du Savès.

M. CARON répond que l'état trimestriel a été transmis cette semaine à M. DEGEILH.

Mme BRETOS précise que les tâches que doivent réaliser les employés communaux ne sont peut être pas clairement définies, dans le cadre de la compétence voirie transférée à la Communauté de Communes du Savès.

M. le Maire rappelle que M. DEGEILH est tenu régulièrement informé de noter chaque intervention sur la voirie.

13 – 2 : Mme LAFARGE rappelle une information qu'elle a diffusée au Conseil Municipal sur la tenue d'une réunion à Muret concernant « la mutuelle village ».

13 – 3 : M. le Maire fait part au Conseil de la demande du commerce Why Not d'installer des tables sur le domaine public.

De plus Why Not a adressé un second courrier sollicitant l'autorisation d'organiser une soirée musicale le 11 juin sous la halle. Il sollicite un chapiteau gratuit, deux places de parking pour y installer une buvette pour les 24 – 25 et 26 juin lors de la fête locale.

Accord à l'unanimité du Conseil pour installer deux tables sur le domaine public et organiser la soirée musicale le 11 juin sous la halle.

13 – 4 : M. le Maire informe le Conseil de la visite de M. le Curé pour discuter de trois sollicitations :

- que le Père Yves soit maintenu dans le presbytère jusqu'en septembre 2016.
- de racheter le presbytère. M. le Maire lui a remis l'estimation réalisée le 8 décembre 2015 par les services des Domaines s'élevant de 80 à 100 000 € selon plus ou moins 10%.
- de garder un Prêtre résident sur la Commune, moyennant la prise en charge des travaux de remise en état de la totalité du bâtiment, si le Conseil Municipal donne son accord.

13 – 5 : M. GARCIA informe le conseil de la livraison prochainement du véhicule électrique (entre 2 et 3 semaines).

Les dates des réunions :

- Exécutif : 4 mai à 17 H
- Conseil Municipal : 12 mai à 21 H
- Exécutif : 22 juin à 17 H
- Conseil Municipal : 30 juin à 21 H
- Conseil Communautaire : 19 mai et 23 juin à 21 H

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45.

Le Secrétaire de séance,  
Florian GARCIA

